

NON SEULEMENT UN JUSTE PROFIT DE LEUR TRAVAIL ET DE LEUR INVESTISSEMENT, MAIS AUSSI UN ACCÈS ÉQUITABLE ET DURABLE AUX MARCHÉS ÉTRANGERS.

LA CEE A ELLE AUSSI EXPRIMÉ SON ATTACHEMENT AU SUCCÈS DES NÉGOCIATIONS DE L'URUGUAY ROUND, ET C'EST À LA LUMIÈRE DE CELA QUE LE CANADA OBSERVE DE PRÈS LES ÉVÉNEMENTS QUI VONT VERS L'ACHÈVEMENT EN 1993 D'UN MARCHÉ UNIQUE PERMETTANT LA LIBRE CIRCULATION DES BIENS, DES SERVICES, DES CAPITAUX ET DES TRAVAILLEURS. LE BUT SOUS-JACENT DE CETTE INITIATIVE - À SAVOIR UNE EUROPE PLUS COMPÉTITIVE ET PLUS PRODUCTIVE - REFLÈTE UN DES OBJECTIFS QUE NOUS VISIONS PAR L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS: RENDRE L'INDUSTRIE CANADIENNE PLUS COMPÉTITIVE; ET C'EST POURQUOI NOUS ABONDONS ENTIÈREMENT DANS LE SENS DE CETTE IDÉE FONDAMENTALE EN EUROPE.

CEUX D'ENTRE NOUS QUI OBSERVENT LE PROCESSUS 1993 ESPÈRENT VIVEMENT QUE, EN CONSTRUISANT UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE PLUS APTE À RELEVER LE DÉFI DE LA CONCURRENCE INTERNATIONALE, DES BARRIÈRES NE SERONT PAS ÉRIGÉES, PAR INADVERTENCE OU NON, CONTRE LES ÉTATS NON-MEMBRES. NOUS SOMMES RASSURÉS PAR LES DÉCLARATIONS DES CHEFS D'ÉTATS QUE L'EUROPE DE 1993 RESPECTERA LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES ET NE SUCCOMBERA PAS À DES PRESSIONS ENCOURAGEANT LE PROTECTIONNISME. NOUS ESTIMONS QU'UNE EUROPE PLUS OUVERTE À LA TECHNOLOGIE, AUX INVESTISSEMENTS ET AUX ÉCHANGES DEVIENDRA UNE EUROPE PLUS FORTE, PLUS COMPÉTITIVE ET EN FIN DE COMPTE PLUS PROSPÈRE.

CEPENDANT, CERTAINES TENDANCES MENAÇANT LA DISPARITION DES OBSTACLES AUX ÉCHANGES NOUS PRÉOCCUPENT. IL Y A A CERTAINS DOMAINES QUE NOUS OBSERVONS PLUS QUE D'AUTRES: LES RÈGLEMENTS D'ORIGINE, LES RÈGLEMENTS LOCAUX SUR LE CONTENU ET L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES. LEUR FINALISATION POURRAIT AVOIR UN EFFET NON-NÉGLIGEABLE SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES VERS LA COMMUNAUTÉ, QUI REPRÉSENTENT À CE JOUR PLUS DE 11 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN (SOIT ENVIRON 55 MILLIARDS DE FRANCS).

UN CAS RÉCENT SE RAPPORTANT AUX RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES OÙ LA FRANCE A ÉTÉ D'UN GRAND SECOURS AU CANADA, ME VIENT À L'ESPRIT. LA COMMUNAUTÉ VIENT D'ADOPTER UNE DIRECTIVE DANS LE DOMAINE DE LA TÉLÉVISION. CETTE DIRECTIVE ÉTABLIT UN QUOTA MINIMUM DE PROGRAMMES EUROPÉENS À 51% LÀ OÙ C'EST RÉALISABLE. NOUS COMPRENONS LES RAISONS DE CE QUOTA, CAR LE CANADA POSSÈDE ÉGALEMENT UN RÈGLEMENT SUR LE CONTENU NATIONAL DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION. CEPENDANT, POUR UN CERTAIN TEMPS, IL SEMBLAIT